

RECTORAT

Besançon, le 30 juin 2022

ARRETE n° 2022-16
Relatif à la carte des enseignements des séries technologiques et options dans les lycées publics de l'académie de Besançon

La rectrice de la région académique Bourgogne – Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique

Vu l'avis du comité technique académique réuni le 30 juin 2022

En application des textes en vigueur, la Rectrice arrête la carte des enseignements des séries technologiques en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire relevant de sa compétence.

Article 1 : Les séries technologiques autorisées à fonctionner dans les lycées publics de l'académie à compter de la rentrée 2022 sont arrêtées conformément au tableau fixé en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les options ouvertes dans les séries technologies sont fixées conformément au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Madame la secrétaire générale d'académie, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 30 juin 2022

La Rectrice,
Rectrice de la région Bourgogne Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI